



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CAT : Yvelines

Question écrite n° 10316

Texte de la question

M Henri Cuq appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur la situation du centre d'aide par le travail d'Equevilly (Yvelines). Ce centre est ouvert partiellement depuis le 2 mai 1984 et accueille trente-cinq adultes handicapés mentaux. Un dossier de demande de subvention relatif à l'extension de sa capacité - trente-cinq places supplémentaires - a été déposé en février 1985. En 1988 une subvention de l'Etat de 1 million de francs a permis d'acquérir le terrain sur lequel devraient être érigés les bâtiments. Toutefois ce projet ne pourra se réaliser que si les crédits nécessaires sont votés. Or l'extension du CAT d'Equevilly occuperait l'avant-dernière place sur la liste régionale des priorités pour 1989. Il lui demande donc de bien vouloir prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation de cette extension.

Texte de la réponse

Reponse. - Le centre d'aide par le travail d'Equevilly autorise pour accueillir soixante travailleurs handicapés est ouvert partiellement depuis le 2 mai 1984 pour trente-cinq places. Le terrain acquis en 1988 grâce à une subvention d'Etat, il reste à construire les ateliers qui devront accueillir vingt-cinq travailleurs handicapés. L'autorisation de programme a été signée dans le courant du mois de juin, permettant ainsi de procéder aux travaux de construction. L'extension de capacité ne pourra se réaliser que dans le courant de l'année 1990. Le financement des places supplémentaires sera donc étudié en temps opportun, au prochain budget.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10316

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1096